

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 21 MARS 2024

Nombre de membres :

En exercice : 16
 Présents : 10
 Pouvoirs : 2
 Votants : 12

Date de convocation et d'affichage :

13 mars 2024

Numéro :

D20240321_74

Objet :

Refus de subvention

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars, à 8 heures 55, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon-sur-Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

COMMUNES	MEMBRES DU BUREAU		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	
	Michel	JACQUARD		x	
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	
MIONNAY	Émilie	FLEURY	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA		x	L. LOREAU
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER		x	
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY		x	I.DUBOIS
VILLARS LES DOMBES	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		

Secrétaire de séance élu : **Jean-Pierre GRANGE**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu l'avis favorable de la Commission finances du 6 mars 2024,

Il est proposé au Bureau Communautaire de statuer sur ces demandes :

DEMANDEUR	OBJET	SUBVENTION SOUHAITEE EN 2024	SUBVENTION REFUSEE EN 2024
OFFICE MUNICIPALE DE SPORT CHATILLON/CHALARONNE	Liaison cycliste Wachterbach	1 500,00 €	0,00 €
CROA EDITIONS	Promotion de Chroniques en Dombes	2 000,00 €	0,00 € car achat de livres
ALEJ	Construction d'un four traditionnel	5 000,00 €	0,00 €
AREV	Evènement	5 000,00 €	0,00 €
ASSOCIATION MANIFESTATION CULTURELLE MIONNAY	Diffusion d'un film plein air	1 500,00 €	0,00 €
ATELIER 208 CULTURE	Diffusion de spectacles vivants	2 957,62 €	0,00 €
COMITE DE LA FOIRE EXPO	Foire de Châtillon	3 000,00 €	0,00 €
DUCK BILLED COMPANY	Médiation artistique et sportive	2 000,00 €	0,00 €

Le Bureau

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De ne pas accorder** les demandes de subventions proposées ci-dessus,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à ces dossiers.

Ainsi fait et délibéré, le 21 mars 2024.

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

